DEGESCH-STRIP®

USAGE PHYTOPHARMACEUTIQUE

GÉNÉRATEUR DE PHOSPHINE POUR LA FUMIGATION DES LOCAUX ET DES PRODUITS RÉCOLTÉS. ÉGALEMENT UTILISABLE SUR GRUMES DE BOIS CONTRE LES INSECTES XYLOPHAGES ET SOUS CORTICAUX.

PRODUIT RÉSERVÉ AUX APPLICATEURS AGRÉÉS.

Présentation

Préparation génératrice de gaz contenant du phosphure de magnésium 56% w/w pour une utilisation contre les insectes infestant les marchandises stockées et le tabac, ainsi que pour le traitement de bois abattus contre les insectes xylophages et sous corticaux.

Informations réglementaires

Substance active: N° de l'AMM: Usages autorisés

Phosphure de magnésium (56%) 9500326 (DETIA DEGESCH GmbH) Désinsectisation par fumigation des

produits récoltés.

Réservé à un usage professionnel

(opérateurs certifiés)

L'utilisation des gaz toxiques en agriculture est régie par les textes suivants dont les dispositions doivent être rigoureusement respectées

- Arrêté du 4 août 1986 paru au J.O. du 22 août 1986

- Décret n° 88-448 du 26 avril 1988 paru au J.O. du 27 avril 1988



Référence et conditionnement

Réf. 18312: Fût de 14,04 kg (6 strips individuelles de 2,34 kg emballées dans des pochettes aluminium étanches au gaz)

Précautions particulières

Produit pour les professionnels.

Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Mode et doses d'emploi

Pour une utilisation uniquement comme insecticide pour les aliments entreposés, les bois abattus et les Locx Struct. Matér. (POV)

Récoltes / Situations :	Dosage : (nb de plate/m³)	Temps d'exposition/application
Traitement bois abattus, contre insectes xylophages et sous corticaux	3 bandes (ou Strip) par 660 m³	Application en milieu clos
Grain entreposé (riz, blé, orge, maïs, avoine, sorgho, seigle, millet), produits céréaliers, fruits secs, légumes secs, tourteau, foin, fines herbes, malt, plantes médicinales, noix, graines oléagineuses, légumes secs, épices, thé	3 bandes (ou Strip) par 660 m³	2,5 - 5 jours
Fumigation ambiante	3 bandes (ou Strip) par 660 m³	2,5 - 5 jours
Tabac, Fèves de cacao, café	5 bandes (ou strip) par 600 mg	

Après aération, les délais d'attente suivants doivent être respectés pour les denrées comestibles :

Céréales, graines oléagineuses et produits transformés à base de graines oléagineuses	7 jours
Noix	21 jours
Pistaches	35 jours

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. H300 Mortel en cas d'ingestion. H330 Mortel par inhalation. H311 Toxique par contact cutané. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

LODI S.A.S. - Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 GRAND-FOUGERAY

Tél. +33(0)2 99 08 48 59 - Fax +33(0)2 99 08 38 68 - www.lodi-group.fr







